

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

**OBJET : Ressources Humaines : Comité Social Territorial (CST)
Désignation des représentants**

N°20241210-04

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Par délibération n°20231212-01, du 12 décembre 2023, le conseil municipal a voté à l'unanimité la création d'un Comité Social Territorial propre à la commune de Guillestre au regard du nombre d'agents de la collectivité. Ce CST sera composé de deux collègues (représentants des agents et représentants de la collectivité) comptant chacun trois représentants titulaires et trois suppléants.

Le 10 décembre 2024, les agents vont élire leur représentant. Dans le même temps il convient de désigner les élus qui représenteront la collectivité.

Titulaires	Suppléants
Madame Christine PORTEVIN	Madame Lucie FEUTRIER
Monsieur Maxime BERARD	Madame Catherine PICHET
Monsieur François CHARPIOT	Madame Stéphanie FEUILLASSIER

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2021-5741 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités locales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n° 20231212-01 du 12 décembre 2023, portant création d'un comité social territorial au sein de la commune de Guillestre et fixant le nombre de représentants des deux collègues y siégeant ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC DEUX VOTES CONTRE :

- **M. DEJY Guillaume**
- **M. DU PONTAVICE Quentin**

- **VALIDE et ADOPTE** le tableau des représentants de la collectivité au sein du comité social territorial ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Madame Christine PORTEVIN	Madame Lucie FEUTRIER
Monsieur Maxime BERARD	Madame Catherine PICHET
Monsieur François CHARPIOT	Madame Stéphanie FEUILLASSIER

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024
Publié le : 12 décembre 2024

